

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 octobre 2020

---

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N° II-CF30

présenté par  
M. Le Fur

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**AVANT L'ARTICLE 42, insérer l'article suivant:**

I. - Au V de l'article 90 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011, remplacer la valeur « 2021 » par la valeur « 2023 ».

II. – Le I ne s'applique qu'aux sommes venant en déduction de l'impôt dû.

II. - La perte de recettes pour l'État est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle aux droits mentionnés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli visant à prolonger la mise en œuvre du dispositif du PTZ jusqu'au 31 décembre 2023.